



# Le rôle du MÉDIATEUR FAMILIAL

VÉRONIQUE GERVAIS

## Médiateur Familial et Patrimonial

Assermentée près la Cour d'Appel de Paris. La médiation familiale permet, la plupart du temps, d'**éviter** ou de **sortir d'une situation conflictuelle**.

Elle fait partie de ce que l'on nomme les « modes alternatifs de prévention et de règlement des conflits »

## Pourquoi certains grands parents s'adressent-ils à un médiateur ?

La demande de médiation émanant des grands parents est le plus souvent motivée par le souci de **préserver ou de rétablir leur relation avec leurs petits-enfants**. La rupture peut-être totale ou partielle, elle est en tous cas toujours très douloureuse.

Il est possible de faire appel à un médiateur **à tout moment d'un conflit** : lorsque le conflit est installé ou à titre plus préventif, lorsque le conflit fait l'objet d'une action en justice ou non.

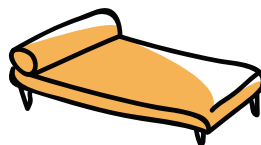
**Tous les cas de ruptures sont envisageables** : lors du divorce du couple des enfants (la mère fait par exemple obstacle au maintien du lien avec les parents du père), lors d'un conflit entre les parents et les enfants (une mère ne voit plus ses parents et par conséquent les petits enfants ne voient plus leurs grands parents). Il peut y avoir un conflit entre les beaux-parents et leur gendre ou leur belle fille qui entraîne une **rupture des liens entre les générations**.

## Comment se déroule une médiation ?

Le médiateur propose un **entretien d'information individuel** à la médiation à chaque personne impliquée dans le conflit. Au cours de cet entretien, qui dure environ une heure, le médiateur explique le rôle de la médiation et revient ensuite sur la situation que la personne vit afin d'**identifier ensemble les problèmes à résoudre**.

Une fois toutes les personnes reçues individuellement, la médiation entre toutes les personnes concernées peut commencer. Les séances de médiation durent environ deux heures.

**Trois ou quatre séances suffisent en général au médiateur familial pour dénouer une situation.**



## Que fait on en médiation ?

La médiation permet de **rétablir la communication entre plusieurs personnes** afin de créer un climat de confiance propice à la recherche d'accords. Les sujets et les problèmes à aborder sont décidés lors de la séance. Lors de la première séance, il est primordial de revenir sur l'origine du désaccord et **comprendre comment est on arrivé là**. Les personnes doivent être prêtes à **s'exprimer**, à dire ce qui compte vraiment pour elles. Elles doivent aussi être en mesure d'**écouter** et comprendre le point de vue de l'autre même si elles ne le partagent pas.

La médiation offre, dans un second temps, la possibilité de **rechercher des solutions qui conviendront à tout le monde**. Qui, de ce fait, seront mieux acceptées et permettront de préserver les liens familiaux et **éviter une action en justice** qui est souvent destructrice. Environ **70% des médiations aboutissent à un accord**, accord qui peut être total ou partiel et qui peut être formalisé par écrit.



## Qui est le médiateur familial ?

Le médiateur est un **professionnel** qui s'appuie sur une formation en gestion du conflit (il est préférable qu'il soit titulaire du diplôme d'état de médiateur familial DEMF).

Il est important de vérifier qu'il/elle ait une **pratique régulière de la médiation**.

Bien évidemment, il ne prend pas partie et il est soumis à la confidentialité.



## Comment trouver un médiateur et combien coûtent les consultations ?

Les médiateurs familiaux travaillent de manière **libérale** ou au sein d'associations conventionnées par la **CAF** qui les répertorie sur son site internet. L'APMF (association pour la médiation Familiale) propose un annuaire en ligne sur son site internet.

On peut également le trouver par le **bouche à oreille** ou des professionnels tels que le **médecin de famille** ou un **avocat**. Les médiateurs libéraux pratiquent des tarifs libres, tandis que ceux qui travaillent au sein d'une association appliquent le barème de la CAF (le premier entretien d'information est pris en charge par la CAF). Une fois la médiation engagée, le tarif appliqué à chacune des personnes qui participent aux séances de médiation varie en fonction de ses revenus.



# 3 PRÉCIEUX CONSEILS

## aux Grands-Parents de Petits-Enfants issus de familles de divorcés

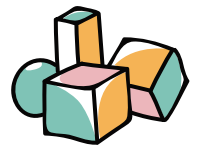
*«Pour vos petits-enfants, la famille forme une bulle et vous êtes garants de cette image.»*

### RESTER NEUTRE

GENEVIÈVE DE  
TAISNE  
**Psychanalyste**

A enseigné à l'Institut  
Catholique de Paris  
et écrit «*Au plaisir  
des grands-parents*»  
un guide sur les  
Grands -Parents  
d'aujourd'hui,  
qui les aide à bien  
se situer.

Le conseil le plus important est tout d'abord de **ne pas juger** ! Vous avez le droit de penser ce que vous voulez du divorce de votre enfant et de son conjoint, mais vous ne devez pas prendre partie devant vos petits enfants pour l'un des deux parents. Pour vos petits enfants, **la famille forme une bulle et vous êtes garants de cette image**. Si par exemple votre petit fils trouve que sa mère travaille trop et ne s'occupe pas de lui, même si vous partagez son opinion, il vaut mieux **lui dire que vous comprenez sa peine**, essayer de **lui expliquer les enjeux professionnels de sa mère** et **lui conseiller une activité** à faire lors du prochain week end chez elle qui va leur permettre de passer un bon moment ensemble. Pour l'enfant, la question la plus cruciale est de savoir si ses parents l'aiment. Les grands parents sont là avant tout pour aider leurs petits enfants à trouver leur place dans la famille et **les rassurer sur l'amour que leurs parents leur portent**.



### ÊTRE UN ESPACE D'ÉCOUTE

Lors d'un divorce, les parents se replient souvent sur leur souffrance et les enfants se retrouvent parfois seuls. Votre rôle de grands-parents est de dire à vos petits-enfants : **je suis là pour toi et je reste à ton écoute**. Parfois, vos petits-enfants ne voudront pas parler du divorce de leurs parents car votre maison est **un lieu de ressourcement où enfin on ne parle pas tout le temps de ce sujet**. Il faut néanmoins qu'ils sachent que s'ils veulent vous en parler, ils peuvent le faire à tout moment et que votre porte reste ouverte. Quand vous les recevez chez vous, faites leur de bons petits plats, partez vous balader en vélo, proposez des jeux, lisez un livre ensemble, **perdez du temps ensemble** ! Ils en ont besoin.



### AYEZ DES PHOTOS DE LEURS PARENTS ENSEMBLE

En tant que gardiens de la continuité de votre famille, ayez chez vous des photos de leurs parents ensemble. Il y a parfois des cas de divorces délicats : un père qui a été violent avec la mère, une mère qui a quitté le père. Malgré cela, il est important pour vos petits-enfants de savoir qu'à un moment donné, avant d'en arriver à cette situation, leurs parents se sont aimés et qu'**ils sont nés de cet amour**. C'est ce qui va les aider à se construire et à bien grandir.

